

DE QUELS CADRES RÉGLEMENTAIRES DÉPENDENT LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ ET LES USAGES DU BOIS POUR L'AMBITION ALTERNATIVE QUE NOUS PROPOSONS ?

COLLECTIF TOUCHE PAS À MA FORÊT | 30 MAI 2021 - NESTIER

Plusieurs documents semblent complémentaires pour aménager l'espace et décider d'orientations stratégiques pour les 20 ans à venir dans le cadre défini par le législateur.

Le plan Régional Forêt bois Occitanie ne correspond qu'à une logique marchande d'exploitation de la ressource en partant du postulat qu'elle est en pleine croissance avec un t% de renouvellement supérieur aux prélèvements. L'ensemble des associations environnementalistes et le CESE ne se sont pas prononcés favorablement sur ce plan qui n'est que l'émanation d'une partie des professionnels et des pouvoirs publics dans la cadre de la privatisation de l'ONF et de la marchandisation du vivant.

Des documents se sont empilés depuis 10 ans, à quoi correspondent-ils, comment peut on s'en saisir ?

- > **Le Plan climat air énergie, Transition échelle bassin de vie intercommunalité de + de 20 milles Ha.**
- > **Le schéma de cohérence territoriale à l'échelle du PAYS.**
- > **Le plan local d'urbanisme intercommunal au niveau de l'intercommunalité**

Problème de fond les DATAR ont été liquidées donc plus de compétence Nationale ni d'ETAT. Le législateur émet des lois sans en assumer la stratégie politique et sociale.

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : QUE PRÉVOIT LA LOI ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

C'EST QUOI ?

LE NOUVEAU CADRE Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

OÙ/ AVEC QUI ?

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués, **pas ici ??**

POUR QUAND ?

Les objectifs nationaux inscrits dans la Loi à l'horizon 2030 :

Réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990 Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012.

EPCI de plus de 20 000 habitants** avant le 31 décembre 2018 Du Plan Climat-Énergie Territorial au Plan Climat-Air-Énergie Territorial :

EN BREF, ORIGINE :

Lutte contre la précarité énergétique 50 à 80% des logements sont des passoires thermiques.
Conséquences financières | Conséquences techniques | Conséquences sanitaires et sociales | Conséquences pour la sécurité des ménages.

Loi Besson (1990) 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches.

LA RÉNOVATION THERMIQUE : QUELQUES CHIFFRES SUR L'EMPLOI :

- 225 000 emplois pérennes pourraient être créés en France en 10 ans pour une rénovation de qualité de 600 000 logements par an , 30 milles actuellement avec l'isolation à 0€ ???
- Emplois non-délocalisables, formations renforcées aux métiers du bâtiment durable, recettes fiscales nouvelles.

Les Schémas de cohérence territoriale sont censés gérer la continuité des trames vertes et bleues donc dans le respect et la protection de la biodiversité, l'aménagement des zones de densification de l'habitat pour réduire l'artificialisation, le maintien du potentiel agricole mais aussi les zones commerciales et d'activités. Ici retoquage par l'état sur des programmes de champs photovoltaïques de 150Ha sur terres agricoles et non prise en compte de la biodiversité et des corridors écologiques.

Les Plan locaux d'urbanisme intercommunaux : Doivent mettre en place les orientations des SCOT et des PLAN Climat notamment sur les matériaux bio sourcés et la biodiversités, les mobilités et transports, les zones de création et de protection concernant la lutte contre le dérèglement climatique .

- > Favoriser la biodiversité, les îlots de fraîcheurs, les toitures végétalisées avec la mise en place d'un coefficient de biotope (tx de pleine terre, taux de verdissement de façade, taux de surfaces perméables, etc.)
- > Obligation en termes de performances énergétiques sur le bâti neuf ou sur des réhabilitations.
- > Penser la densité urbaine avec la maîtrise des gabarits et volumes, systèmes de bonus sur de la densification type surélévation, etc.
- > Favoriser la mixité fonctionnelle en variant les sous destinations au sein d'une même zone...

Tout est à faire.

La possibilité pour les communes, les citoyens reste entière pour imposer des choix stratégiques et opérationnels avec l'application de ces documents.

Rappel : La région **Occitanie** compte 5 782 établissements scolaires, dont 2 701 écoles maternelles, 3 371 écoles primaires, 585 collèges et 458 lycées. 30 projets de bois construction portés par les collectivités publiques ????

Occitanie : 37 milles logements en construction et 45 milles en projets : Non connue...

La Région devra être le chef de file dans un cadre de coopération avec les EPCI pour lancer un plan d'accompagnement bois construction, nouveaux usages du bois portant la part de rénovation et de construction à 20% des projets en cessant les exportations massives de feuillus et le importations de pays du sud. Ce plan devra se décliner par vallée Pyrénéenne et par bassin de grandes forêts en lien avec tous les usagers de la forêt.

Évaluer la commande publique afin de planifier les volumes et les besoins.

Renforcer la filière en place et la développer en créant une commande publique de construction et d'ameublement. Ce cadre prospectif sera mis en place pour 5 ans par plan renouvelable.

Abonder un fond financier de développement régional soutenable et solidaire pour l'ambition alternative et les projets coopératifs.

Former les futurs professionnels des métiers du bois, rouvrir les sections de lycées fermées et enclencher un plan de formation des adultes sur tous les métiers du bois et une sylviculture douce.

Former les élus pour qu'ils inscrivent le bois construction et ameublement dans les marchés publics et porter la volonté citoyenne.

Former les prescripteurs (architectes). Proposer une offre globale de la scierie, stockage, séchage, et société coopérative pluridisciplinaire sur le territoire.

Intégrer les éléments nécessaires dans la commande publique avec les critères environnementaux, sociaux et techniques.

Un exemple concret :

2014 la commune de Capvern prend contact avec OPH 65, 7 ans après un cadre de négociation fructueux impulsé par la commune avec l'OPH 65, les communes forestières et le Pays, la commune pourra proposer les premiers habitats à loyers modérés en éco construction avec des essences locales marque bois des Pyrénées.

10 réunions de travail, l'intervention d'un architecte spécialisé en éco construction, l'intervention auprès des COFOR, auprès du Pays. Une forte volonté de la commune de Capvern qui veut lier problématique sociale du logement et problématique du logement passif avec peu d'énergie grise, des factures limitées pour les futurs locataires, un cadre de vie rassurant et sécurisé en direction de la protection contre le dérèglement climatique. En 2022, 12 logements sociaux en éco construction sortiront de terre à Capvern.

LE COLLECTIF TOUCHE PAS À MA FORÊT

touchepasamaforet.com

